

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2019

Le mardi 9 avril 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mercredi 3 avril 2019, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

**Présents (13)** : Denis AMAZ, Emilie ANXIONNAZ, Xavier BAUD, Agnès BERNARDÉ, Anne CHIQUÉL, Danièle CIRILLO, Guillaume DUMAS, Gérard EMINET, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Max LANCIAN, Johan PANISSET, Christophe PONCET.

**Procuration (2)** : Murielle BERLIOZ à Emilie ANXIONNAZ, Elodie MAROT à Christophe PONCET.

**Public** : 0

**Secrétaire de séance** : Mme ANXIONNAZ Emilie

\*\*\*

Avant d'ouvrir la séance et de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose

- De supprimer les points :
  - « Eglise : Indemnité de gardiennage »
  - « ONF : Mesures compensatoires »

☞ **Accord de l'assemblée**

### **14 – Approbation du compte rendu précédent**

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **15-7 – Approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2018**

Monsieur le Maire est sorti de la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard EMINET, délibérant sur le compte administratif du budget principal 2018 dressé par Monsieur Christophe PONCET, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

**Article 1** : lui donne acte, à l'unanimité des votants, de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

### **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL – TTC**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				26 110.62		26 110.62
Opérations de l'exercice	648 376.29	836 941.95	230 096.28	268 024.14	878 472.57	1 104 966.00
<b>TOTAUX</b>	<b>648 376.29</b>	<b>836 941.95</b>	<b>230 096.28</b>	<b>294 134.76</b>	<b>878 472.57</b>	<b>1 131 076.62</b>
Résultats de Clôture		188 565.66		64 038.48		252 604.10
Restes à réaliser			119 542.62	7 295.00	119 542.62	7 295.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>188 565.66</b>	<b>349 638.90</b>	<b>301 429.76</b>	<b>998 015.19</b>	<b>1 138 371.62</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>188 565.66</b>	<b>- 48 209.14</b>			<b>140 365.52</b>

**Article 2** : Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 3** : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**Article 4** : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **16-8 - Affectation du Résultat de Fonctionnement 2018**

Monsieur le Maire explicite les résultats de l'exercice et les propositions d'affectation émises par la Commission Finances.

Bilan de Clôture		Affectation du résultat		
<b>Section Fonctionnement</b>		<b>Section de Fonctionnement</b>		
Total des Recettes 2018	836 941.95 €			
Total des Dépenses 2018	648 376.29 €			
= Résultat de l'exercice 2018	188 565.66 €			
<b>= Résultat à affecter</b>	<b>188 565.66 €</b>			
<b>Section d'Investissement</b>		<b>Section d'Investissement</b>		
Total des Recettes 2018	268 024.14 €	1068	Excédent Fonctiønn. Capitalisé	<b>188 565.66 €</b>
Total des Dépenses 2018	230 096.28 €			
= Résultat de l'exercice 2018	37 927.86 €	001	Reprise excédent	<b>64 038.48 €</b>
Excédent 2017	26 110.62 €			
<b>= Résultat de Clôture</b>	<b>64 038.48 €</b>			

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- **Accepte** la proposition de la Commission Finances
- **Décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **188 565.66 €** en totalité en réserves de la section d'investissement au compte 1068.

**17-9 - Taux d'imposition de la commune pour l'année 2019**

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies,  
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,  
Vu les lois de finances annuelles,  
Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices.  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Monsieur le Maire propose, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Il est proposé à l'assemblée de confirmer cette décision et de reconduire à l'identique ceux-ci.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Le Conseil Municipal*

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire et reconduit comme suit les taux d'imposition **pour 2019** :
  - Taxe d'habitation **11.53 %**
  - Foncier bâti **11.97 %**
  - Foncier non bâti **57.95 %**

**18-10- Vote du budget principal 2019**

Monsieur le Maire présente le projet de budget principal.  
Il rappelle les orientations qui ont prévalu à son élaboration et qui ont été évoquées lors de la séance publique du 12 mars 2019 et lors du Conseil Municipal privé du 1<sup>er</sup> avril consacrés au débat budgétaire et au programme d'investissement.

*Entendu l'exposé  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal*

- **Vote** au niveau du chapitre section par section, le **Budget Principal (TTC)** qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes (comptabilité M14)

<b><u>DÉPENSES</u></b>		
	↻ Section de fonctionnement	754 323.76 €
	↻ Section d'investissement	321 912.86 €
	Restes à Réaliser	119 542.62 €
<b><u>RECETTES</u></b>		
	↻ Section de fonctionnement	754 323.76 €
	↻ Section d'investissement	434 160.48 €
	Restes à Réaliser	7 295.00 €
<b><u>TOTAL</u></b>		
	↻ Dépenses	1 195 779.24€
	↻ Recettes	1 195 779.24€

**19-11- Attribution des subventions aux associations**

Monsieur le Maire indique que la commission finances souhaite, suite aux différentes réunions concernant les attributions de crédits pour les lignes budgétaires, augmenter le montant global affecté à l'enveloppe pour les subventions aux associations de 10 000€ à 12 000€.

Il précise ensuite les règles qui ont prévalu dans le cadre des attributions

- Privilégier les associations locales, même si nous reconnaissons l'utilité des associations nationales.
- Avoir un rôle social, éducatif, sportif ou d'animation,
- Justifier de ses comptes et résultats,
- Avoir un besoin de trésorerie compatible avec les possibilités budgétaires de la commune
- Aider une association qui ne fait pas partie du tissu associatif local chaque année.

**Entendu l'exposé, à l'unanimité**  
**Le Conseil Municipal,**  
**Vu les propositions de la commission finances en date du 12 mars 2019**  
**après avoir réaffirmé sa volonté de soutenir les associations locales et en avoir délibéré,**

- **Accepte à l'unanimité** les propositions résumées ci-dessous.
- **Dit** que les crédits seront imputés au compte spécialisé 6574 du budget de l'exercice en cours.

<b>Organisme/Association</b>	<b>Subventions</b>	<b>Organisme/Association</b>	<b>Subventions</b>
Echo du Parmelan	400.00 €	<i>Marche en Fillière</i>	<i>200.00€</i>
Lieutenants de la louvererie 74	50.00€	<i>Ecole de Nâves (Classe verte aux Gets)</i>	<i>2 450.00€</i>
Le Jardin des Mouflets	300.00 €	<i>ADN</i>	<i>2 300.00€</i>
Comité Handisports 74	50.00€	ASP de Villaz	300.00€
Rugby Club Annecy le Vieux	240.00 €	ADMR du Parmelan	2249.00€
Tennis Club de Villaz	700.00 €		
Livre évasion Bibliothèque de Fillière	50.00€		Réserves 2 611.00 €
USEP Secteur du Parmelan	100.00 €		

#### **20- Point sur les travaux de voirie**

Les travaux pour les changements des fenêtres à l'école interviendront pendant les vacances scolaires de Pâques.  
Les demandes de subventions seront envoyées dans les prochains jours.

#### **21- Point sur les dossiers d'Urbanisme**

##### **Permis de construire déposés récemment :**

- Demande de transfert en date du 19 mars 2019 du PC 07419817A0001 accordé le 30/11/2017 à M. Daniel PATUREL, en faveur de Jeffrey PATUREL. Objet du PC : aménagement d'un appartement dans les combles et mise aux normes de l'assainissement.

##### **Déclarations Préalables de travaux déposées récemment :**

- DP 07419819A0005 déposée le 13/03/2019 par Mme Lise RAFAL pour une véranda. Instruction faite par le Grand Annecy. Demande de pièces complémentaires satisfaite. Avis favorable du GA.
- DP 07419819A0006 déposée le 22/03/2019 par M. Alexis MOUTET pour l'agrandissement d'une fenêtre.
- DP 07419819A0007 déposée le 22/03/2019 par Mme Cécile CHARLES pour un abri de jardin accolé.
- DP 07419819A0008 déposée le 22/03/2019 par Mme Michèle DUFOUR pour le changement de teinte des boiseries extérieures.
- DP 07419819A0009 déposée le 29/03/2019 par M. Pascal GAILLARD pour le remplacement de plusieurs fenêtres.
- DP 07419819A0010 déposée le 03/04/2019 par M. Jean-Claude LAVOREL pour un mur de soutènement pour poser une clôture.

#### **24- Questions Diverses**

Prochains Conseils Municipaux :

- Mardi 28 mai 2019 à 20h et
- Mardi 2 juillet 2019 à 20h

Séance levée à 22h.